

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1869/SG/FIN autorisant la société « Chic Parisien », S.A.R.L., à acquérir un immeuble sis à Djibouti (T.F. 572).

n° 69-1869/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
30 décembre 1969

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1970

Date du numéro
10 janvier 1970

TEXTE INTÉGRAL

La Société «Chic Parisien», SARL, ayant son siège à Djibouti, 25, rue de Paris, est autorisée à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 930 m², sis à Djibouti, Plateau du Serpent, et immatriculée au livre foncier du Territoire sous. ie n° 572 au nom de la Société Française d'Entreprise de Dregages et de Travaux publics,